



Loi de finance rectificative 2011

Hausse de la TVA réduite de 5,5% à 7%

Mise en œuvre dans Sage ERP X3

Objet du document

Ce document précise les modalités de mise en œuvre de la loi de finance rectificative 2011 dans Sage ERP X3.

Mise à jour	N/A
Audience	Sage ERP X3 – Sage, Partenaires & Clients
Propriétaire	Product management team

Historique

Date	Révision	Approuvé par
Décembre 2011	1	Francis Brosius

Sommaire

Objet du document.....	1
Historique.....	1
Sommaire	1
Contexte	2
Conséquences	2
Autres points de vigilance	2
Annexe 1 – Liste des points à traiter	3



Contexte

La TVA réduite passe du taux de 5,5% à 7% compter du 01/01/2012. Ce nouveau taux s'appliquera à tous les services et biens concernés actuellement par le taux réduit de 5,5% avec une exception toutefois, les produits alimentaires de première nécessité, qui resteront taxés à leur niveau actuel de 5,5%.

D'après certaines interprétations, cette hausse ne s'applique pas non plus aux droits d'auteurs.

Conséquences

Le taux de TVA réduit de 5,5% actuel étant maintenu, deux options sont possibles :

- Créer de nouveaux codes taxes de 7%. Cette option a le mérite de tracer très précisément l'application des nouvelles règles.
- Maintenir les codes TVA réduits en faisant évoluer leur taux de 5,5% à 7%, et de créer en parallèle les codes TVA à 5,5%. Cette option est la plus rapide car elle implique peu de modifications sur les données de base et le paramétrage existants. Elle a l'inconvénient de calculer un taux à partir d'une date, ce qui peut poser des problèmes pour un utilisateur non averti (cas par exemple d'un avoir 2012 sur une facture 2011, pour lequel Sage ERP X3 calculera une TVA de 7%).

Chaque entreprise pourra choisir l'option qu'elle souhaite, sachant que dans tous les cas et en fonction des modules mis en place ou des options en œuvre, elle devra faire évoluer plus ou moins le paramétrage de Sage ERP X3.

Le tableau en annexe vise à donner la liste des points standards à traiter.

Autres points de vigilance

En fonction de l'option retenue, vérifier et mettre éventuellement à jour :

- Les schémas de comptes lorsqu'ils font jouer des comptes intervenant dans la déclaration de TVA
- Le paramétrage des destinations comptables particulières faisant intervenir la TVA (Frais bancaire, escompte/agios, acompte reçu/émis...)
- Le paramétrage des codes frais (affectation du bon code de TVA), si le module Notes de Frais est mis en place
- Le paramétrage des écritures calculées et des abonnements comptables, donc toutes les écritures modèles qui servent de supports à ces procédures, si elles sont mises en œuvre

Suivant le niveau de personnalisation des applicatifs, d'autres tâches additionnelles doivent être entreprises, avec une attention particulière sur

- Les flux manipulant des informations de TVA, en particulier des contrôles spécifiques ou des interfaces entrantes / sortantes
- Les règles de gestion spécifiques

Annexe 1 – Liste des points à traiter

Tâche	Menu d'accès	Commentaires	Négoce	Finance
<ul style="list-style-type: none"> Ajout des nouveaux « Niveaux de taxe réduite » 	<ul style="list-style-type: none"> Données de base / Tables diverses 	<ul style="list-style-type: none"> Suivant la façon dont les données sont organisées, créer les nouveaux niveaux de taxes pouvant être appliqués 	X	
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la base article 	<ul style="list-style-type: none"> Données de base / Articles / Articles 	<ul style="list-style-type: none"> Associer les articles aux niveaux de taxes réduits créés précédemment 	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Données de base / Articles / Catégories articles 	<ul style="list-style-type: none"> Suivant la façon dont les données sont organisées, associer les catégories articles aux niveaux de taxes créés précédemment 		
<ul style="list-style-type: none"> Ajout des nouveaux « codes taxes réduites » 	<ul style="list-style-type: none"> Données de base / Tables communes / Taux de taxe 	<ul style="list-style-type: none"> Suivant la façon dont les données sont organisées, démultiplier les codes taxes pouvant être appliqués 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Définition de nouvelles règles de détermination des taxes 	<ul style="list-style-type: none"> Données de base / Tables communes / Détermination des taxes 	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser les nouveaux croisements possibles, afin de systématiser la recherche du code taxe 	X	
<ul style="list-style-type: none"> Création des nouveaux comptes de TVA 	<ul style="list-style-type: none"> Données de base / Tables comptables / Générale / Compte généraux 	<ul style="list-style-type: none"> Si le souhait ou l'habitude est de dédier des comptes de TVA par taux (ce qui permet de mieux isoler les opérations), créer les nouveaux comptes de TVA Si un code taxe par défaut doit être positionné au niveau de ces comptes, les mettre à jour avec les codes taxes créés précédemment 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du plan comptable 	<ul style="list-style-type: none"> Données de base / Tables comptables / Générale / Compte généraux 	<ul style="list-style-type: none"> Si un code TVA par défaut doit être paramétré sur les comptes généraux, mettre à jour le plan de compte avec les codes taxes créés précédemment (Comptes soumis, TVA, acomptes) Si le choix est de démultiplier les comptes en fonction du code TVA, créer les comptes correspondants aux codes taxes créés précédemment 		X
<ul style="list-style-type: none"> Création des nouveaux codes comptables 	<ul style="list-style-type: none"> Paramétrage / Comptabilité / Interface / Codes comptables 	<ul style="list-style-type: none"> Si le choix est de dédier des comptes de TVA par taux, créer les nouveaux codes comptables et associer ces codes comptables aux codes taxes créés précédemment 	X	X